

Zeitschrift: Bulletin de la Société pédagogique genevoise
Herausgeber: Société pédagogique genevoise
Band: - (1904)
Heft: 2

Artikel: Propositions individuelles
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-241406>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

jusqu'en sixième année. On commence à former l'audition en parlant sans cesse aux enfants ; il n'est pas nécessaire que ceux-ci s'expriment sans fautes, ce serait trop demander ; l'usage de la langue fera disparaître peu à peu ces fautes. M^{me} Willy est satisfaite des résultats qu'elle a obtenus ainsi, non seulement à l'école primaire, mais dans nombre de leçons particulières que des adultes lui ont demandées.

M^{me} Tissot s'emparant des déclarations de M^{me} Willy, dit qu'il n'est pas nécessaire de consacrer du temps à l'étude de l'allemand à l'école primaire, puisqu'on arrive à parler parfaitement l'allemand en commençant cette étude à un âge où l'on n'est plus enfant. Quelques leçons suffiront alors à acquérir tout ce qu'enseigne actuellement l'école primaire.

M^{me} Deluz estime qu'en 1^{re} et 2^{me} années on empiète sur le programme de 3^{me}. Dans ce dernier degré on répète des mots déjà étudiés, ce qui amène de la lassitude. Par contre ces mêmes élèves ne sont pas suffisamment préparés en français. Il faudrait donc se prononcer pour la suppression en 1^{re} et 2^{me} années.

M^{me} Willy propose d'étendre le programme de 3^{me} année, ce contre quoi se récrie M^{me} Tissot car les programmes de 5^{me} et 6^{me} année ont été déjà augmentés et ne peuvent être parcourus avec profit.

M^{me} Ballet connaît des fonctionnaires qui, bien que possédant à fond l'allemand, ne peuvent arriver à faire le programme entier. Cela provient surtout de ce qu'on ne parle pas assez aux enfants.

M. Golay trouve que le temps fait défaut. Il vaudrait mieux imiter les Allemands, en se bornant à enseigner la grammaire dans le degré supérieur. D'ailleurs il n'est pas certain que les élèves de la Suisse allemande sachent plus de français que nos élèves ne savent d'allemand.

Diverses propositions se font finalement jour, car il faut conclure.

Le vote donne les résultats suivants :

I^o *L'Assemblée se déclare opposée au maintien intégral de l'allemand dans les 6 années.*

II^o *L'allemand devrait être maintenu dans les programmes de 5^e et 6^e années, mais seulement à titre facultatif.* (Prop. de MM. Golay et Charvoz.)

Une proposition de M. Louis Mercier, tendant à maintenir l'allemand *obligatoire* en 5^e et 6^e, n'a pas obtenu la majorité.

3^o Propositions individuelles.

Il n'est fait aucune proposition.

La séance est levée à 5 $\frac{1}{2}$ h.

*Le Bulletinier : GROSGURIN, Louis.
(D'après les notes de M. J. SIMONET, secrétaire.)*